

---

**COMMUNE D'ACLENS**

**MUNICIPALITE**



**AU CONSEIL GENERAL**

**PREAVIS n°10-2024**

**Concernant une demande de crédit pour le  
remplacement du petit tracteur de la voirie,  
par un véhicule du même type – Marque  
Kubota**

## 1. Objet du préavis

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le petit tracteur John Deere 2320, acheté en 2010, montre des signes de fatigue. Son remplacement avait été prévu en 2024 par la Municipalité, dans le cadre du plan des investissements, prévu sur 5 ans.

La Municipalité vous propose de remplacer ce véhicule par un véhicule de même catégorie, de marque Kubota.

Ce véhicule développera une puissance de 23 CV. Il sera équipé pour l'utilisation actuelle et certaines options peuvent être installées dans un deuxième temps, si nécessaire.

Deux offres ont été demandées à Copra Sàrl et Chalut-Greenservice. Le véhicule, à performances égales au prix le plus attractif a été choisi.

Les points forts du tracteur de type Kubota sont les suivants :

- Polyvalence avec les outils existants ;
- Possibilités d'extension ;
- Proximité pour les services.

Selon l'offre, les coûts de ce véhicule et de son équipement sont les suivants :

Véhicule selon descriptif et adaptations :	CHF 37'129.-
Reprise du véhicule actuel :	CHF 7'500.-
<b><u>Total TTC</u></b>	<b><u>CHF 29'629.-</u></b>

## 2. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

### Le Conseil général d'Aclens

- Vu le préavis n° 10-2024 de la Municipalité ;
- Ouï le rapport de la commission des finances ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

### Décide

1. D'autoriser la Municipalité à acquérir un nouveau tracteur de type Kubota contre reprise de l'ancien pour le montant de CHF 29'629.- ;
2. De financer cet achat par la trésorerie courante ;
3. D'autoriser l'amortissement de l'intégralité de l'investissement en une fois, par un prélèvement au fonds de réserve n° 9282.1 "réserve pour investissements futurs".

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 27 mai 2024.

Au nom de la Municipalité

La Syndique



Sylvie Ciana



La Secrétaire



Maryline Riedo

Municipal délégué : M. Martin Jaquet.